Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260605-DCM2026060501-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 01.06.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18 heures 45 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Xavier GISSEROT, Arnaud GOURDEL Lémuel MONDESIR, Agathe GOUEDARD, Michel BARDIN, Gaelle CROGUENNEC, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.
Absente excusée : Tyfenn BAUBRY, Isabelle HOARAU.
Pouvoir : Isabelle HOARAU à Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Agathe GOUEDARD.

Délibération n° 2026-06-05/01

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral des Côtes d'Armor indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Le Maire ne pouvant être président et assesseur, il s'agit de MM. BARDIN Michel, PIRIOU Mael, MOREL Anne-Lise, MONDESIR Lémuel.

La présidence du bureau est assurée M. le Maire.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée : M. NOGUES Jean-Louis

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement d candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

A obtenu :

- M NOGUES Jean-Louis 10 voix

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260605-DCM2026060501-DE

M. NOGUES Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

M le Président indique qu'il doit être désigné 3 suppléants. Il précise les modalités de présentation des candidatures qui peuvent se présenter :

- **Isolément** (un seul nom par bulletin),
- **Sous forme de candidature groupée** (plusieurs noms sur un même bulletin, sans obligation de compléter tous les sièges à pourvoir).

Les adjonctions et suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la présentation des candidatures sous forme groupée.

Les candidatures enregistrées sont :

- PIRIOU Maël
 CROGUENNEC Gaelle
- GISSEROT Xavier

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- M. PIRIOU Mael 10 voix
- Mme CROGUENNEC Gaelle 10 voix
- M. GISSEROT Xavier 10 voix

M. PIRIOU Mael ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
Mme CROGUENNEC Gaelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
M. GISSEROT Xavier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la
publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 05 juin 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES



La Secrétaire de séance,

